



Institut pour la Justice

NOTES & SYNTHÈSES

N° 65 - SEPTEMBRE 2025

Immigration afghane et Sécurité publique :

Autopsie d'un choc culturel

L'Institut pour la Justice est une association de citoyens préoccupés par les dérives de la justice pénale, qui répercute et canalise les inquiétudes de chacun et propose des réformes pragmatiques. L'association s'appuie sur un réseau d'experts du champ pénal pour promouvoir une justice plus lisible pour le citoyen, plus efficace contre la criminalité et plus équitable vis-à-vis des victimes.

Édité par l'Institut pour la Justice - Association loi 1901
Contacts : 01 45 81 28 15 - info@institutpourlajustice.org

Résumé

Explosion de l'immigration afghane vers l'Europe depuis 2015 :

Près de 400 000 Afghans sont arrivés en Europe entre 2015 et 2025, principalement en Allemagne, en France et en Autriche. Cette immigration est rapide, massive et souvent difficile à contrôler du fait des contraintes juridiques liées au droit d'asile.

Surreprésentation massive des Afghans dans les crimes violents :

Dans tous les pays où les statistiques sont disponibles (Allemagne, Danemark, Italie, Suède...), les ressortissants afghans sont impliqués dans des violences (meurtres, coups et blessures) à des taux 7 à 15 fois supérieurs à ceux des nationaux.

Une surcriminalité encore plus marquée dans les crimes sexuels et pédophiles :

Dans plusieurs pays, les Afghans sont la population étrangère la plus surreprésentée pour les viols et les agressions sexuelles sur mineurs. Cette surreprésentation est systématique, transversale et persistante.

L'explication culturelle : la pratique du bacha bazi :

Le bacha bazi, une forme de pédérastie institutionnalisée et culturellement ancrée en Afghanistan, constitue un facteur explicatif majeur de la surreprésentation dans les crimes sexuels. Cette pratique est taboue, mais largement répandue, principalement dans les cercles de pouvoir afghans.

Une incompatibilité culturelle profonde posant un risque sécuritaire majeur :

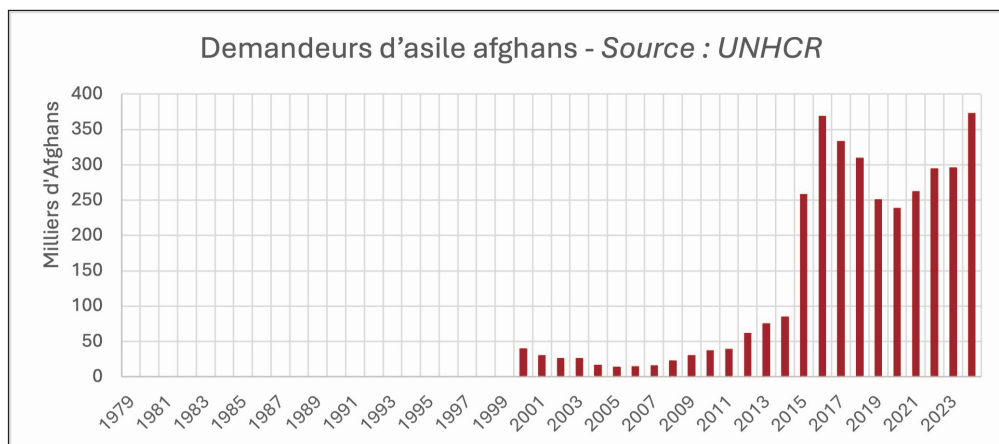
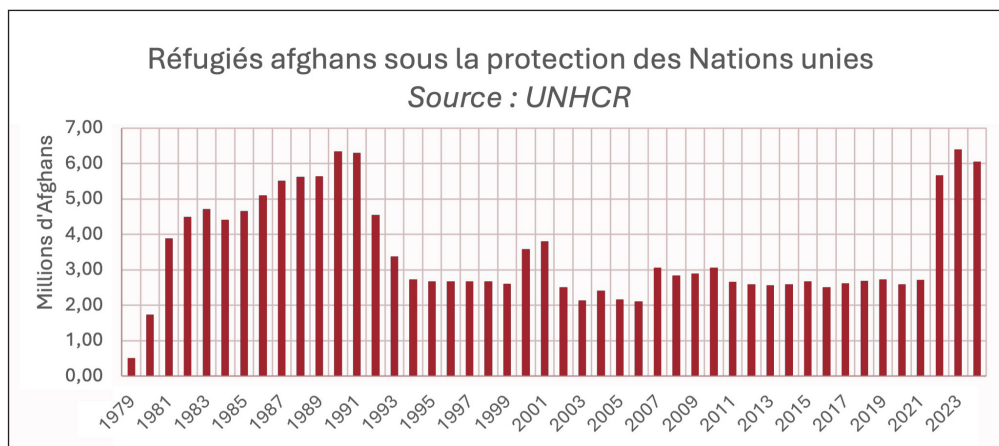
Le contraste radical entre les normes afghanes et les valeurs occidentales crée un « clash des cultures » délétère. L'étude conclut à la nécessité de limiter strictement l'immigration afghane et de revoir l'application automatique du droit d'asile en cas de menace pour la sécurité publique. ■

État des lieux : Une explosion de l'immigration afghane en Europe

L'immigration afghane en hausse à travers le monde¹

L'immigration afghane suit des dynamiques complexes marquées par des cycles de crises et d'accalmies, chaque événement politique ou militaire ayant un impact direct sur les flux migratoires. Dès la fin des années 1970, l'occupation soviétique déclenche un exode massif. La résistance des moudjahidines, soutenue par les États-Unis, transforme l'Afghanistan en un champ de bataille de la guerre froide.

Face aux combats, des millions d'Afghans fuient. Le Pakistan devient la principale terre d'accueil, hébergeant plus de trois millions de réfugiés. L'Iran reçoit également près de deux millions d'exilés. Cet exil massif fait de l'Afghanistan le pays générant le plus grand nombre de réfugiés dans le monde à la fin des années 1980, avec un pic de sept millions de personnes.



L'AFGHANISTAN EST LE PAYS GÉNÉRANT LE PLUS GRAND NOMBRE DE RÉFUGIÉS DANS LE MONDE À LA FIN DES ANNÉES 1980, AVEC UN PIC DE SEPT MILLIONS DE PERSONNES.

¹ Données du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR).

EN 2024, PRÈS DE SIX MILLIONS D'AFGHANS SONT ENREGISTRÉS COMME RÉFUGIÉS DANS LE MONDE, UN NIVEAU PROCHE DU PIC DES ANNÉES 1990.

La chute du régime communiste afghan en 1992, conséquence du retrait des troupes soviétiques, ne met pas fin à l'instabilité. L'Afghanistan sombre dans une guerre civile où les anciennes factions moudjahidines se disputent le pouvoir. La situation bascule en 1996 lorsque les talibans prennent Kaboul. La répression des minorités, ainsi que les restrictions sévères imposées aux femmes, entraînent une nouvelle vague d'exil.

L'intervention occidentale en Afghanistan en 2001, après les attentats du 11 septembre, renverse rapidement le régime taliban et marque un tournant migratoire. Des efforts sont faits pour stabiliser le pays, entraînant un retour progressif de centaines de milliers d'Afghans. Entre 2002 et 2005, environ 5 millions de réfugiés rentrent en Afghanistan. L'instabilité politique persiste malgré tout, avec une multiplication des attentats et des combats entre les forces gouvernementales et les insurgés talibans.

À partir de 2015, le contexte sécuritaire en Afghanistan se détériore à nouveau, déclenchant une augmentation rapide des flux migratoires. Le retrait progressif des troupes de l'OTAN affaiblit le gouvernement afghan, tandis que les talibans reprennent le contrôle de nombreuses provinces rurales. Cette période coïncide avec la crise migratoire en Europe, où la guerre civile en Syrie pousse des centaines de milliers de réfugiés à chercher asile sur le continent.

Profitant des routes déjà établies par les Syriens via la Turquie et les Balkans, de nombreux Afghans tentent également de rejoindre l'Union européenne. Les demandes explosent en 2015 (190 250) et se stabilisent les deux années suivantes² (en 2016, 49 135, en 2017, 49 280). L'Allemagne, qui adopte une politique d'accueil plus souple, devient la destination principale, suivie de la Suède et de l'Autriche.

La situation bascule brutalement en

août 2021 avec la chute du gouvernement afghan et la prise de Kaboul par les talibans après une offensive éclair. L'armée nationale afghane s'effondre en quelques semaines. Le retrait précipité des forces américaines et de l'OTAN entraîne un vent de panique. Des milliers d'Afghans se ruent vers l'aéroport de Kaboul, cherchant à fuir le pays avant la fermeture des frontières. Un pont aérien massif est mis en place par les États-Unis et leurs alliés, permettant l'évacuation de plus de 120 000 personnes, principalement des anciens collaborateurs du régime pro-occidental, journalistes, militants des droits humains et des femmes menacées par les talibans. Naturellement, parmi cette masse de réfugiés, un nombre inconnu de ces réfugiés posait un problème de sécurité à l'Europe. Ainsi, en Suède, 2 Afghans ont été repérés pour avoir été expulsés de Suède auparavant, avant d'y revenir à bord d'un vol d'évacuation³.

Après la fermeture des vols internationaux et la consolidation du pouvoir taliban, les départs continuent par voie terrestre. Le Pakistan et l'Iran voient affluer des dizaines de milliers de nouveaux réfugiés, et en 2022 et 2023, les demandes d'asile afghanes en Europe repartent à la hausse, même si elles ne retrouvent pas les niveaux de 2015-2017. L'Allemagne, la France et l'Autriche deviennent les principaux pays d'accueil, mais les politiques migratoires européennes se durcissent, rendant l'accès au statut de réfugié plus difficile.

En 2024, près de six millions d'Afghans sont enregistrés comme réfugiés dans le monde, un niveau proche du pic des années 1990. La majorité d'entre eux se trouvent toujours au Pakistan et en Iran. Le Pakistan mène régulièrement des expulsions de migrants afghans en situation irrégulière, tandis que l'Iran impose des restrictions sur l'accès au travail et aux services sociaux. Face à cette pression, l'Europe continue de faire face à des arrivées

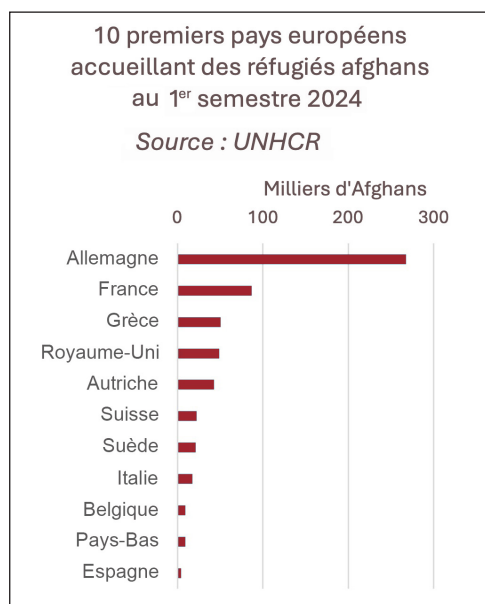
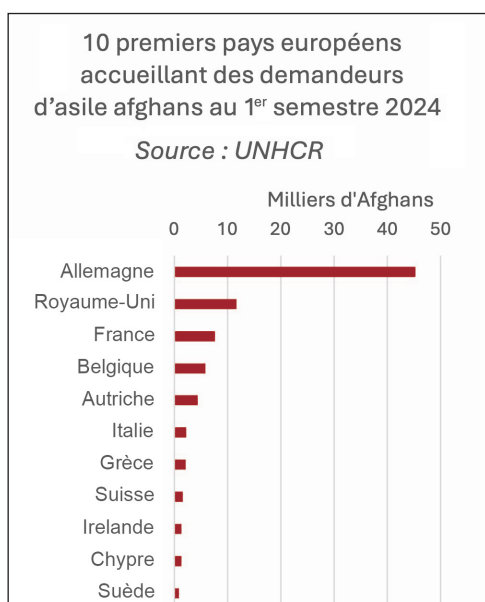
² Annual Report on the situation of Asylum in the European Union 2017.

³ <https://nyheteridag.se/utvisade-afghaner-tillbaka-i-sverige-med-evakueringsflyg/>

régulières d'Afghans cherchant une protection internationale. La tendance actuelle suggère que ces flux ne diminueront pas dans les années à venir.

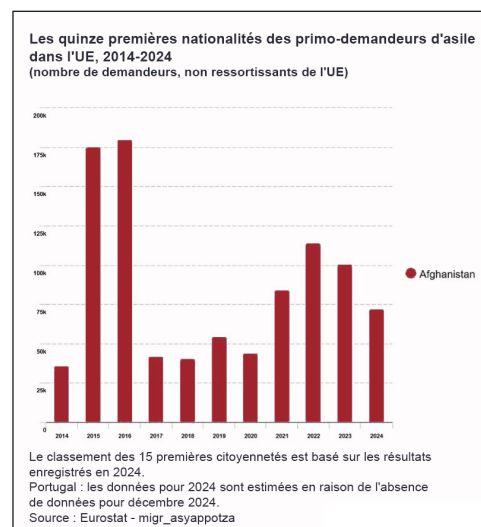
L'Europe, pôle d'accueil croissant des réfugiés afghans

L'Europe ne constitue que le troisième pôle d'accueil après le Pakistan et l'Iran. Historiquement, la proximité géographique et les liens culturels de ces deux pays avec l'Afghanistan en ont fait les principaux refuges pour les populations fuyant les conflits successifs.



L'Europe ne commence véritablement à jouer un rôle dans l'accueil des réfugiés afghans **qu'à partir des années 1990**, avec la guerre civile qui suit le retrait soviétique et l'arrivée des talibans au pouvoir en 1996. Toutefois, les chiffres restent relativement faibles par rapport aux flux régionaux, l'essentiel des demandeurs d'asile afghans en Europe étant des exilés politiques ou des membres de minorités persécutées. L'intervention américaine de 2001 ralentit temporairement les migrations vers l'Europe. La situation bascule à partir de 2015, lorsque la résurgence des talibans et l'intensification des combats poussent de nouveaux migrants à quitter le pays. Après une stabilisation en 2017, les statistiques repartent de nouveau à la hausse en 2021.

Selon les statistiques de l'Union européenne (Eurostat), les Afghans ont ainsi représenté la deuxième nationalité demandeuse d'asile (première demande uniquement) depuis 2013, derrière les Syriens, sauf en 2017 (3^e) et 2024 (3^e, 8 % des demandes).



On note une tendance d'à peu près 1 femme pour 3 hommes, sauf en 2024 où on compte plutôt 1 femme pour deux hommes.

L'Allemagne est le principal pays d'accueil des réfugiés afghans en Europe, phénomène accentué par la politique d'ouverture mise en place par le gouvernement d'Angela Merkel lors de la crise migratoire de 2015-2016.

L'ALLEMAGNE EST LE PRINCIPAL PAYS D'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS AFGHANS EN EUROPE, PHÉNOMÈNE ACCENTUÉ PAR LA POLITIQUE D'OUVERTURE MISE EN PLACE PAR LE GOUVERNEMENT D'ANGELA MERKEL LORS DE LA CRISE MIGRATOIRE DE 2015-2016.

L'OBSERVATOIRE
DE L'IMMIGRATION
ET DE LA
DÉMOGRAPHIE
A ESTIMÉ
QU'ENVIRON 64 %
DE LA POPULATION
AFGHANE ÉTAIT
ÉLIGIBLE AU
DROIT D'ASILE
EN FRANCE, CE
QUI CORRESPOND
À UN PEU PLUS
DE 27 MILLIONS
D'AFGHANS.

Le cas français

En France, l'Afghanistan reste la première nationalité des demandeurs d'asile en 2023, avec 16 550 premières demandes enregistrées⁴. On observe par ailleurs une **diversification du profil des demandeurs d'asile afghans**. Si les hommes jeunes restent majoritaires, le nombre de femmes et de mineurs isolés connaît une hausse, toutefois relative.

La politique française d'accueil des réfugiés afghans repose sur des critères stricts, mais avec des taux d'acceptation élevés pour les demandeurs d'asile afghans. Toutefois, des tensions émergent sur la gestion de ces flux : entre engorgement des dispositifs d'hébergement d'urgence et pressions politiques.

La France accueille aujourd'hui plus de 100 000 ressortissants afghans. Un chiffre qui n'était que de 1 600 en 2007⁵.

Un rejet quasi impossible

Dans les faits, les Etats de l'Union européenne sont presque obligés par les tribunaux européens d'accepter les demandes d'asile déposées par une personne de nationalité afghane en raison de la torture, des traitements inhumains, ou d'une « atteinte grave à sa vie ou à sa dignité » qu'elle pourrait subir en cas de retour vers son pays d'origine⁶.

C'est surtout le cas pour les femmes afghanes, envers qui la Cour de Justice de l'Union européenne a jugé que « *la situation [...] sous le nouveau régime des talibans justifiait, à elle seule, de leur reconnaître le statut de réfugié.* » (CJUE, affaires jointes C-608/22 et C-609/22 du 4 octobre 2024).

De cette manière, l'Observatoire de l'immigration et de la démographie a estimé qu'environ 64 % de la population afghane était éligible au droit d'asile **en France**, ce qui correspond à un peu plus de 27 millions d'Afghans⁷.

II

État des lieux criminel : quels risques sur la sécurité des Français et des Européens ?

En termes de criminalité, l'Afghanistan n'est pas un pays comme un autre. En premier lieu, haut-lieu de la culture de l'opium depuis des siècles, l'Afghanistan est le premier acteur mondial de production d'opiacés. A l'inverse, il est relativement peu présent dans le trafic et la distribution.

Par ailleurs, dans la criminalité générale, comme la majorité des pays étrangers en Europe, les ressortissants afghans sont largement surreprésentés parmi les mis en cause. Une criminalité et une délinquance avec pour caractéristique d'être individuelle, plus forte dans les violences physiques et peu organisée.

Un rôle central dans l'économie mondiale de la drogue

L'Afghanistan joue un rôle central dans l'économie criminelle mondiale, notamment à travers la production et le trafic d'opiacés.

Depuis plusieurs décennies, il est le principal producteur mondial d'opium, fournissant une part considérable de

⁴ Rapport 2024 de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) sur l'année 2023.

⁵ L'immigration afghane en France : un événement de grande ampleur, Didier Leschi, Observatoire de l'immigration et de la démographie et Fondapol, juin 2025.

⁶ Convention européenne des droits de l'homme art. 3, Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne art. 19, Directive « Retour » 2008/115/CE.

⁷ Observatoire de l'immigration et de la démographie, « L'asile, une voie d'immigration hors de contrôle – 580 millions de bénéficiaires potentiels en France », 17 janvier 2025.

l'héroïne consommée en Europe. Selon l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Afghanistan représentait, en 2022, environ **85 % de la production mondiale d'opium**⁸. Cette production alimente un marché international lucratif, dont **la valeur en Europe est estimée à 20 milliards de dollars par an, soit vingt fois celle du marché pakistanais voisin**.

Les opiacés afghans empruntent principalement deux grandes routes pour atteindre les marchés européens. La première, la **route des Balkans**, traverse l'Iran et la Turquie avant d'atteindre les pays des Balkans, puis l'Europe occidentale. Cette voie est historiquement la plus utilisée et représente la majorité des flux d'héroïne vers l'Union européenne⁹. Toutefois, en raison du renforcement des contrôles sur cet itinéraire, une alternative s'est développée : la **route du Nord**. Cette dernière passe par les pays d'Asie centrale, notamment le Turkménistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan, avant d'atteindre la Russie, qui sert de plateforme de redistribution vers l'Europe.

Au-delà du trafic d'opiacés, un phénomène plus récent inquiète les autorités européennes : **l'essor de la production de méthamphétamine en Afghanistan**. Traditionnellement connu pour sa production d'opiacés, le pays a vu une augmentation significative de la fabrication de cette drogue synthétique. Cette production repose notamment sur l'extraction de l'éphédrine, un précurseur chimique dérivé d'une plante locale, *Ephedra sinica*, abondante dans certaines régions d'Afghanistan¹⁰. La production de méthamphétamine représente une évolution majeure, car contrairement à l'opium, elle ne dépend pas uniquement de vastes cultures agricoles, mais peut être réalisée dans des **laboratoires clandestins de taille modeste**. Selon des rapports des services de renseignement

européens, ce changement pourrait avoir un impact considérable sur le marché européen des stupéfiants, en diversifiant les substances en provenance d'Afghanistan et en intensifiant les flux illicites de drogues de synthèse vers l'Europe¹¹.

L'un des acteurs majeurs de cette économie criminelle afghane est le régime taliban, qui a longtemps **financé ses opérations militaires et administratives grâce aux revenus du trafic de drogue**. Entre 2005 et 2008, les talibans auraient perçu entre 350 et 650 millions de dollars au total, soit une **moyenne annuelle de 90 à 160 millions de dollars**, grâce aux taxes prélevées sur les cultivateurs de pavot et les trafiquants d'opium¹². Ces revenus ont permis aux insurgés d'acheter des armes, de financer leurs réseaux et de maintenir leur contrôle sur plusieurs régions stratégiques du pays.

Cependant, la prise de pouvoir des talibans en 2021 a marqué un tournant. **En avril 2022, le régime a décrété l'interdiction de la culture du pavot en Afghanistan**, une décision qui, selon les images satellites analysées par l'ONUDC, a conduit à une réduction significative des surfaces cultivées¹³. Si cette interdiction est effectivement appliquée à long terme, elle pourrait entraîner une **diminution de l'offre d'héroïne sur le marché européen** et une hausse des prix de cette drogue. Néanmoins, cette mesure soulève plusieurs interrogations : d'une part, **les trafiquants pourraient se tourner vers d'autres sources d'opiacés**, comme la production d'héroïne synthétique en Europe, et d'autre part, les talibans eux-mêmes pourraient **se reconvertir vers le trafic de méthamphétamine**, une hypothèse déjà évoquée par plusieurs rapports de l'ONUDC et d'Europol.

Enfin, au-delà de la production et du trafic de drogues, l'Afghanistan est

**SELON L'OFFICE
DES NATIONS
UNIES CONTRE
LA DROGUE ET LE
CRIME (ONUDC),
L'AFGHANISTAN
REPRÉSENTAIT,
EN 2022, ENVIRON
85 % DE LA
PRODUCTION
MONDIALE D'OPIUM.**

⁸ ONUDC, *World Drug Report*, 2023.

⁹ ONUDC, *Afghan Opiate Trafficking through the Southern Route*, 2015.

¹⁰ UNODC, *Methamphetamine Manufacture in Afghanistan*, 2021.

¹¹ Europol, *European Drug Report*, 2023.

¹² ONUDC, *The Opium Economy in Afghanistan*, 2018.

¹³ ONUDC, *Afghanistan Opium Survey*, 2023.

**L'AFGHANISTAN
EST LE PRINCIPAL
FOURNISSEUR
D'HÉROÏNE DE
L'EUROPE ET UN
ACTEUR ÉMERGENT
DANS LA PRODUCTION DE MÉTHAMPHÉTAMINE.**

également impliqué dans des **mécanismes de transfert de fonds illicites**. **Le système informel de paiement « hawala »** est couramment utilisé par les communautés afghanes à l'étranger pour envoyer de l'argent à leurs familles restées au pays. Bien que ce système soit largement légitime et utilisé par des millions de travailleurs migrants, il représente également une **faille pour le blanchiment d'argent**. Le rapport du Parlement européen sur la criminalité asiatique en UE (2011) souligne que ce mode de transfert permet de dissimuler l'origine des fonds et d'éviter la traçabilité bancaire, ce qui facilite les transactions criminelles, notamment pour le financement du trafic de drogue et d'autres activités illicites.

Ainsi l'Afghanistan est le **principal fournisseur d'héroïne de l'Europe et un acteur émergent dans la production de méthamphétamine**. Les **flux financiers opaques** qui accompagnent ces trafics posent un défi majeur aux autorités européennes. Cependant les **réseaux de distribution sont majoritairement contrôlés par des groupes pakistanais, albanais et turcs¹⁴**, et non afghans. Les rares affaires de **trafic de drogue impliquant des Afghans** concernent essentiellement **de la distribution locale et non des réseaux de grande envergure**. Quelques cas récents ont cependant été documentés :

Italie (2020) : démantèlement d'un **réseau afghan de trafic de drogue** à Rome (ANSA, 2020).

France : présence de **trafiquants afghans dans certaines zones urbaines**, bien qu'ils ne soient pas dominants sur ce marché (France 24, 2021).

¹⁴ ONUDC, 2023.

Une surreprésentation statistique dans toutes les catégories de crimes et délits

L'une des caractéristiques de la criminalité afghane en Europe est son **éclatement géographique et son absence de structuration**. Les faits recensés sont principalement **des agressions sexuelles, des homicides et des attaques isolées**, commis par des individus n'ayant aucun lien entre eux. Plusieurs pays, notamment **l'Allemagne, la France, l'Autriche et la Suède**, ont rapporté un nombre important de cas.

En **Allemagne**, les médias ont rapporté beaucoup d'affaires comptant une **présence afghane dans les crimes violents** :

Pays	Année	Crime	Détails	Source
Allemagne	2016	Meurtre de Maria Ladenburger	Une étudiante tuée à Fribourg par Hussein Khavari	<i>BKA</i> , 2018
Allemagne	2020	Attaque au couteau à Dresde	Un Afghan tue un touriste	<i>Der Spiegel</i> , 2020
Allemagne	2024	Expulsion de 28 Afghans criminels	Condamnés pour viols et agressions graves	<i>Deutsche Welle</i> , 2024
Allemagne	2025	Double homicide à Aschaffenburg	Un Afghan tue un enfant de deux ans et un homme de 41 ans, et blesse plusieurs personnes	<i>Frankfurter Allgemeine Zeitung</i> , 2025

**LES FAITS
RECENSÉS SONT
PRINCIPALEMENT
DES AGRESSIONS
SEXUELLES, DES
HOMICIDES ET DES
ATTQUES ISOLÉES.**

D'autres pays ont également rapporté des cas similaires :

Pays	Année	Crime	Détails	Source
Autriche	2015	Viol collectif à Vienne	Quatre Afghans condamnés pour viol	<i>Austrian Interior Ministry</i> , 2017
Autriche	2017	Meurtre à Salzbourg	Un Afghan reconnu coupable d'homicide	<i>Austrian Interior Ministry</i> , 2017
Suède	2016	Meurtre d'Alexandra Mezher	Un Afghan tue une employée d'un centre pour mineurs	<i>BBC</i> , 2018
Suède	2017	Agressions sexuelles	1 000 Afghans suspects d'agressions sexuelles	<i>BBC</i> , 2018
Pays-Bas	2019	Attaque au couteau à Amsterdam	Un Afghan agresse plusieurs personnes	<i>NL Times</i> , 2019
Belgique	2018	Tentative de meurtre à Bruxelles	Un Afghan attaque un individu dans une gare	<i>Brussels Times</i> , 2018
Danemark	2019	Meurtre à Copenhague	Un Afghan reconnu coupable d'homicide	<i>The Local</i> , 2019
Grèce	2019	Émeutes à Lesbos	Violences dans un camp de réfugiés	<i>InfoMigrants</i> , 2019
Finlande	2017	Agression sexuelle à Helsinki	Un Afghan condamné pour agression sexuelle	<i>YLE</i> , 2017

L'analyse des faits recensés montre que les ressortissants afghans sont **impliqués dans des faits divers violents**, mais **n'opèrent pas dans le cadre de réseaux criminels structurés**. Loin d'être organisés comme d'autres communautés criminelles en Europe, **les crimes commis par des Afghans sont majoritairement individuels**.

	Allemagne	Danemark (condamnations)	Italie
Coups et blessures volontaires	x 7	x 5 à x 7	x 5
Homicides ou tentatives d'homicide	x 15	x 15	x 9

En Allemagne

L'Allemagne est le pays d'Europe qui a accueilli le plus d'Afghans. Les portes se sont ouvertes avec le retour des talibans. Il s'agissait, dans un premier temps, d'offrir un asile aux personnes qui fuyaient le nouveau régime, notamment parce qu'elles avaient travaillé avec les Occidentaux. Cette porte ouverte a donné lieu à de nombreuses arrivées, bien souvent en détournant ce cadre initial.

Les données officielles du Bundeskriminalamt (BKA), cumulées sur cinq ans et portant sur plus de 10 millions d'infractions, permettent de dresser un tableau précis de la criminalité en Allemagne par nationalité. Parmi ces chiffres, la situation des ressortissants afghans se démarque par une surreprésentation préoccupante dans plusieurs types d'infractions graves. Ces chiffres doivent être rapportés au nombre important d'hommes jeunes afghans arrivés en Allemagne pendant la période : ainsi, en 2017, les Afghans représentaient environ **11 % des « zuwanderer » (étrangers récemment immigrés)** mis en cause tous délits confondus, derrière les Syriens (20 %) ¹⁵.

En parcourant les statistiques du Bundeskriminalamt précité, il est possible de remarquer que les Afghans sont particulièrement surreprésentés dans l'ensemble des violences physiques.

– Les Afghans sont 7 fois plus souvent mis en cause que les Allemands pour des faits de **coups et blessures volontaires**. Ce chiffre, bien au-delà de la moyenne, les place parmi les nationalités les plus concernées par les violences physiques, derrière les res-

tissants du Maghreb (9x) et d'Afrique subsaharienne (8x).

– Dans les affaires **d'homicide**, les Afghans présentent un taux de mise en cause 15 fois supérieur à celui des Allemands. À égalité avec les Maghrébins, ce chiffre souligne la gravité de la surreprésentation de cette population dans les crimes les plus extrêmes.

– Les Afghans apparaissent également fortement impliqués dans les affaires de **trafic de drogue et de vandalisme**, avec des taux élevés, bien que légèrement inférieurs à ceux des Maghrébins et des ressortissants du reste de l'Afrique.

– À la différence des infractions violentes et sexuelles, les Afghans sont relativement **moins impliqués dans les cambriolages et vols sans violence**. Ces infractions concernent davantage d'autres groupes comme les Maghrébins ou les ressortissants d'Europe de l'Est.

Au Danemark

Au Danemark, en 2023, l'Afghanistan était la deuxième origine de l'ensemble des demandeurs d'asile, après la Syrie. 599 personnes ont ainsi été accueillies par les autorités danoises. Mais au 1^{er} janvier 2024, on recensait **21 635 personnes d'origine afghane** (immigrés de première génération et leurs descendants) dans le pays, ce qui représente environ **2 % de l'ensemble des immigrés et descendants d'immigrés** au Danemark. En comparaison, les plus grandes communautés d'origine étrangère sont celles de Turquie (environ 66 700 personnes, **7 %** du

DANS LES AFFAIRES D'HOMICIDE, LES AFGHANS PRÉSENTENT UN TAUX DE MISE EN CAUSE 15 FOIS SUPÉRIEUR À CELUI DES ALLEMANDS.

¹⁵ Kriminalität im Kontext von Zuwanderung Bundeslagebild, 2017.

total des immigrés/descendants), de Pologne (56 700, 6 %), de Roumanie (46 000, 5 %), de Syrie (45 100, 5 %) ou encore d'Ukraine (44 800, 5 %). La population afghane se situe donc loin derrière ces groupes plus nombreux.

Le Danemark, souvent cité comme modèle en matière de transparence statistique, publie des données particulièrement détaillées sur la criminalité par origine, et non par simple nationalité. Ces chiffres cumulés sur dix ans permettent de dresser un constat précis de la situation sécuritaire liée à l'immigration, et notamment concernant les populations d'origine afghane¹⁶ :

Une surreprésentation claire dans les infractions graves

Les personnes originaires d'Afghanistan et du Pakistan affichent des taux de condamnation deux fois supérieurs à ceux des Danois « autochtones » pour l'ensemble des crimes et délits. Cette surreprésentation atteint des niveaux alarmants lorsqu'on regarde certaines infractions spécifiques.

Violences physiques et tentatives d'homicide

Dans les affaires de coups et blessures volontaires, les personnes d'origine afghane (regroupées avec celles du Pakistan et d'Afrique subsaharienne) présentent des taux de condamnation jusqu'à 5 à 7 fois supérieurs à ceux des Danois d'origine. Cette tendance s'aggrave dans les tentatives d'homicide, où le taux de condamnation des descendants d'immigrés non-occidentaux peut atteindre 15 fois celui des Danois autochtones.

Une criminalité qui se transmet et s'amplifie de génération en génération

L'un des aspects les plus importants révélés par les données danoises est que les enfants d'immigrés non-occidentaux — donc, les descendants directs — sont encore plus impliqués dans la délinquance que leurs parents. Le taux de condamnation des enfants d'immigrés est supérieur à celui des

immigrés eux-mêmes, avec un effet particulièrement marqué dans les violences graves et les offenses contre l'autorité publique.

En Italie

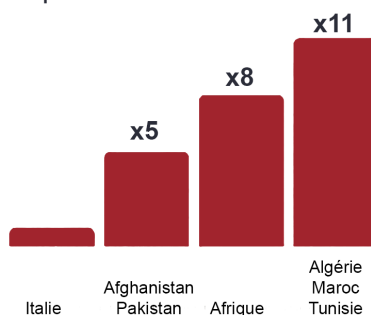
En 2024, on recensait 17 642 **résidents originaires d'Afghanistan** en Italie, soit environ **0,34 %** de l'ensemble des résidents étrangers du pays.

Les statistiques officielles italiennes, cumulées sur quatre ans et portant sur plus de 3,4 millions de faits, dressent un tableau clair de la criminalité selon la nationalité. Parmi elles, les données concernant les ressortissants afghans se distinguent par une surreprésentation dans plusieurs infractions graves.

Violences physiques

Les Afghans (souvent regroupés avec les Pakistanais) sont 5 fois plus susceptibles d'être condamnés que les Italiens pour des coups et blessures volontaires, mais les Maghrébins le sont 11 fois plus et le reste de l'Afrique 8 fois plus.

Les Afghans (souvent regroupés avec les Pakistanais) sont **5 fois plus** susceptibles d'être condamnés que les Italiens pour des coups et blessures volontaires, mais les Maghrébins le sont **11 fois plus** et le reste de l'Afrique **8 fois plus**.



Source : IStat.it Auteurs et victimes de délits signalés par la police aux autorités judiciaires (criminalité) & IStat.it Citoyenneté des résidents (population) / Marc Vanguard.

Homicides

Le taux d'implication des ressortissants afghans dans les homicides et tentatives d'homicides est 9 fois plus

LES ENFANTS
D'IMMIGRÉS NON-
OCCIDENTAUX
— DONC, LES
DESCENDANTS
DIRECTS — SONT
ENCORE PLUS
IMPLIQUÉS DANS LA
DÉLINQUANCE QUE
LEURS PARENTS.

¹⁶ <https://www.dst.dk/en/Statistik/emner/sociale-forhold/kriminalitet/anmeldte-forbrydelser>

élevé que celui des Italiens. Pour comparaison, ce taux est de 31,4 pour 100 000 habitants maghrébins contre 3,6 pour les Italiens.

Infractions économiques et vols

Dans les vols sans violence et les cambriolages, les Afghans et Pakistanais sont moins surreprésentés : leur implication est significativement plus faible comparée à celle des Maghrébins, qui dominent ces infractions.

En France

En France, plusieurs affaires impliquant des ressortissants afghans ont ainsi marqué l’actualité récente :

LE TAUX D'IMPLICATION DES RESSORTISSANTS AFGHANS DANS LES HOMICIDES ET TENTATIVES D'HOMICIDES EST 9 FOIS PLUS ÉLEVÉ QUE CELUI DES ITALIENS.

Pays	Année	Crime	Détails	Source
France	2018	Attaque au couteau à Paris	Plusieurs blessés par un Afghan	<i>Le Monde</i> , 2018
France	2018 2021	Affaire Mohammed Rahman Arsala	Condamné à 18 ans de prison pour viols et agressions sexuelles sur mineurs à Saint-Brieuc	<i>Ouest-France</i> , 2021
France	2024	Meurtre de Matisse à Châteauroux	Un adolescent afghan de 15 ans a poignardé à mort un autre jeune du même âge	<i>La Nouvelle République</i> , 2024
France	2024	Projet d'attentat terroriste à Toulouse	Afghan de 22 ans, lié à l'État islamique, arrêté alors qu'il préparait une attaque dans un stade ou un centre commercial	<i>Le Figaro</i> , 2024

Criminalité afghane : la prédominance des crimes sexuels et des crimes sexuels sur mineurs

Dans les pays d'Europe où les statistiques permettent de le mesurer, il ressort que les Afghans sont particulièrement surreprésentés dans les crimes sexuels et pédophiles. Comme tout phénomène criminel, les causes de cette surreprésentation sont mul-

tifactorielles, mais une d'entre elle ressort davantage : les coutumes et pratiques culturelles afghanes, principalement le bacha bazi, qui structurent les mentalités afghanes et qui est toujours d'actualité.

Une surreprésentation particulièrement marquée dans les violences sexuelles sur mineurs

Si la surreprésentation des Afghans est marquée dans toutes les catégories de crimes et délits, elle l'est particulièrement dans les crimes sexuels et les crimes sexuels sur mineurs.

En Allemagne

Sur la criminalité en général, selon le rapport « Kriminalität im Kontext von Zuwanderung » publié par le ministère fédéral de l'Intérieur en 2018¹⁷, les demandeurs d'asile, les réfugiés et les personnes en situation irrégulière représentaient environ 2 % de la population allemande, mais étaient suspects dans 8,5 % des crimes enregistrés (hors infractions au droit des étrangers) cette proportion s'élevait à 12,2 % des suspects d'infractions sexuelles.

Les Afghans présentent ainsi le plus haut niveau de surreprésentation, toutes nationalités confondues, sur les viols (avec un taux de mise en cause 16 fois supérieur à celui des Allemands), sur la pédopornographie (5 fois plus représentés que les Allemands) et

les agressions sexuelles sur mineurs (6,8 fois plus que les Allemands).

En 2022, selon un rapport du BKA analysé par l'Institut d'études criminologiques de Basse Saxe (KFN), 1 802 suspects afghans ont été enregistrés pour des infractions sexuelles en Allemagne (toutes catégories confondues), soit une proportion notable des cas traités¹⁸. Parmi ceux-ci, 358 concernaient des viols, agressions sexuelles ou tentatives et 454 des faits d'atteintes sexuelles (harcèlement, at-touchements), le reste relevant d'autres infractions sexuelles (ex. pédopornographie). Ainsi, 7,6 % des crimes sexuels et 9,7 % des viols commis en Allemagne par des étrangers étaient le fait d'Afghans, juste après les Syriens (13,7 % des viols).

Selon ces mêmes statistiques croisées avec les données démographiques, en proportion, le taux de mise en cause pour viols et agressions sexuelles est de 7 pour 100 000 pour les citoyens allemands et de 108 pour 100 000 pour les citoyens afghans. Une surreprésentation de l'ordre de 15 fois plus importante.

LES AFGHANS PRÉSENTENT AINSI LE PLUS HAUT NIVEAU DE SUR-REPRÉSENTATION, TOUTES NATIONALITÉS CONFONDUES, SUR LES VIOLS (AVEC UN TAUX DE MISE EN CAUSE 16 FOIS SUPÉRIEUR À CELUI DES ALLEMANDS).

¹⁷ «Kriminalität im Kontext von Zuwanderung - Bundeslagebild 2017». BKA. 2018. pp. 27, 55, 61. https://web.archive.org/web/20180802193029/https://www.bka.de/SharedDocs/Downloads/DE/Publikationen/JahresberichteUndLagebilder/KriminalitaetImKontextVonZuwanderung/KriminalitaetImKontextVonZuwanderung_2017.pdf?jsessionid=3A0357445A988BC24E4C701B5B8E6563.live2292?__blob=publicationFile&v=3

¹⁸ Bliesener, T. (2024). Ausländer- und Zuwandererkriminalität. Expertise im Auftrag des Sachverständigenrats deutscher Stiftungen für Integration und Migration für das Jahresgutachten 2024.

En Suède

En 2024, la population étrangère née en Afghanistan résidente en Suède comprenait environ 68 164 personnes¹⁹, soit 0,64 % de la population totale du pays.

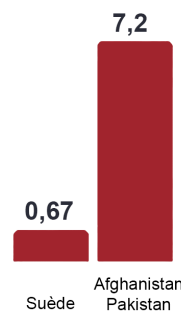
La Suède a également documenté une implication disproportionnée des migrants afghans dans les statistiques de criminalité sexuelle. Entre 2013 et 2018, une enquête de la télévision publique SVT a révélé que 58 % des hommes condamnés pour viol ou tentative de viol en Suède étaient nés à l'étranger²⁰. Sur un total de 843 condamnés étudiés, 45 étaient originaires d'Afghanistan. Ce chiffre, représentant environ 5 % des violeurs condamnés, est très supérieur au poids démographique des Afghans en Suède sur la période (de l'ordre de 0,5 % de la population).

L'analyse de SVT a aussi montré que dans les cas de viol commis par un inconnu (agression par un étranger pour la victime), plus de 80 % des condamnés étaient nés à l'étranger. Un ancien policier d'origine afghane interrogé par SVT a expliqué que certains jeunes Afghans arrivés en Suède « *avaient des opinions très différentes de celles de la Suède en matière d'égalité des sexes* ».

Les données officielles suédoises corroborent ces constats. Le Conseil national pour la prévention du crime (*Brå*) a publié en 2021 une étude sur les personnes soupçonnées de délits selon le pays de naissance. Il en ressort que les individus nés en *Asie centrale (incluant l'Afghanistan)* présentent un taux de suspicion pour viol environ 10 fois supérieur à celui des personnes nées en Suède de parents suédois.

En chiffres, on compte environ **7,2 suspects de viol pour 1 000 habitants** parmi les personnes originaires d'Afghanistan ou pays voisins, contre **0,67 pour 1 000** pour les natifs suédois.

En chiffres, on compte environ **7,2** suspects de viol pour 1 000 habitants parmi les personnes originaires d'Afghanistan ou pays voisins, contre **0,67** pour 1 000 pour les natifs suédois.



Source : Infractions présumées chez les personnes d'origine nationale et étrangère.

De même, le taux de suspicion pour les *agressions sexuelles* (hors viol) est près de **9 fois plus élevé** pour les originaires d'Afghanistan que pour les Suédois de souche.

Le taux de suspicion pour les *agressions sexuelles* (hors viol) est près de **9 fois plus élevé** pour les originaires d'Afghanistan que pour les Suédois de souche.



Source : Infractions présumées chez les personnes d'origine nationale et étrangère.

Ces écarts considérables font des migrants afghans l'un des groupes les plus surreprésentés dans la criminalité sexuelle en Suède, aux côtés par exemple des originaires d'Afrique du Nord (Maroc, Algérie...).

SUR UN TOTAL DE 843 CONDAMNÉS ÉTUDIÉS, 45 ÉTAIENT ORIGINAIRES D'AFGHANISTAN. CE CHIFFRE, REPRÉSENTANT ENVIRON 5 % DES VOLEURS CONDAMNÉS, EST TRÈS SUPÉRIEUR AU POIDS DÉMOGRAPHIQUE DES AFGHANS EN SUÈDE SUR LA PÉRIODE (DE L'ORDRE DE 0,5 % DE LA POPULATION).

¹⁹ Folkmängden efter födelseland, ålder och kön. År 2000 – 2024.

²⁰ BBC, Sweden rape: Most convicted attackers foreign-born, says TV, 2018/08/22.

Au Danemark

Crimes sexuels : des taux multipliés par 8 à 9

Concernant les viols, les personnes originaires d'Afghanistan et du Pakistan sont condamnées dans des proportions 8 à 9 fois supérieures à celles des populations danoises. C'est la catégorie dans laquelle la surreprésentation est la plus importante.

Les personnes originaires d'Afghanistan et du Pakistan sont condamnées dans des proportions 8 à 9 fois supérieures pour des crimes sexuels à celles des populations danoises.

Cette donnée rejoint les constats similaires faits en Allemagne, en Italie ou en France, où ces origines sont surreprésentées dans les affaires de criminalité sexuelle.

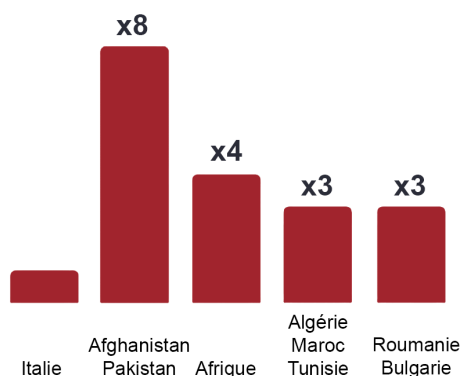


Source : statistiques Danemark.

En Italie

Le constat est particulièrement grave pour les viols : les Afghans et Pakistanais sont 15 fois plus souvent mis en cause que les Italiens. Dans les affaires de pédocriminalité et de pédopornographie, leur taux de condamnation est jusqu'à 8 fois supérieur.

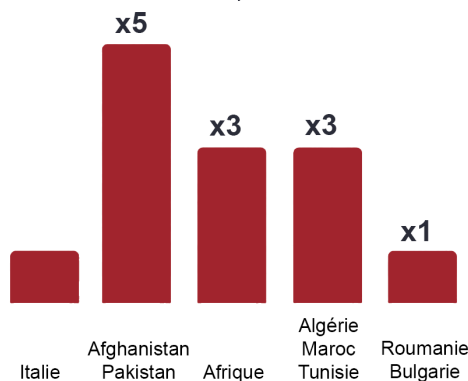
Dans les affaires de pédocriminalité, les Afghans et Pakistanais sont **8 fois plus** souvent condamnés que les Italiens.



Source : IStat.it Auteurs et victimes de crimes signalés par la police aux autorités judiciaires (criminalité) & IStat.it Citoyenneté des résidents (population) / Marc Vanguard.

**POUR LES VIOLS :
LES AFGHANS
ET PAKISTANIS
SONT 15 FOIS PLUS
SOUVENT MIS EN
CAUSE QUE LES
ITALIENS.**

Dans les affaires de pédopornographie, les Afghans et Pakistanais sont **5 fois plus** souvent condamnés que les Italiens.



Source : IStat.it Auteurs et victimes de crimes signalés par la police aux autorités judiciaires (criminalité) & IStat.it Citoyenneté des résidents (population) / Marc Vanguard.

En Italie pour l'ensemble de ces infractions de crimes sexuels et de crimes sexuels sur mineurs, les Afghans (et Pakistanais) sont les ressortissants les plus surreprésentés.

DANS LE JURA,
UN RESSORTISSANT
AFGHAN A ÉTÉ
CONDAMNÉ
À 12 ANS DE
RÉCLUSION
CRIMINELLE POUR
LE VIOL DE SON
JEUNE VOISIN DE
14 ANS.

En France

Une absence de données mais une actualité qui confirme le reste de l'Europe. En France, l'absence de statistiques criminelles précises empêche une analyse aussi poussée qu'ailleurs en Europe. Toutefois, la presse locale se fait régulièrement l'écho de crimes sexuels commis par des ressortissants afghans :

En mai 2025

A Longueau (80), un Afghan de 26 ans s'est masturbé devant des collégiennes de 14 ans dans le train²¹.

En avril 2025

Dans le Jura, un ressortissant afghan a été condamné à 12 ans de réclusion criminelle pour le viol de son jeune voisin de 14 ans. Le tribunal a rejeté les arguments de la défense concernant un éventuel consentement de l'adolescent, soulignant la gravité des faits²².

En 2024

Lors de la fête de la Musique, au Mans, un ressortissant afghan a commis une agression sexuelle sur deux jeunes filles mineures²³.

En octobre 2023

à Nîmes, un Afghan a attaqué une jeune femme vulnérable. Il était connu dans les parages pour suivre les femmes et les enfants dans la rue²⁴.

En juin 2023

Une jeune adolescente de 12 ans a été violée à Nantes par un ressortissant afghan de 29 ans²⁵.

Le 24 décembre 2022

A Croisilles, dans le Pas de Calais, un migrant afghan déjà recherché pour tentative de meurtre sur un touriste à Paris, a violé un adolescent de 14 ans²⁶.

En novembre 2021

A Vichy, un Afghan a violé une femme dans les toilettes de la gare. Il n'a été condamné qu'à 3 ans de prison²⁷.

En 2021, à Metz

Un Afghan a été arrêté pour avoir mené un réseau de prostitution de mineures de l'Aide sociale à l'enfance²⁸.

En juin 2021

A St Brieuc, un Afghan de 30 ans, Mohammed Rahman Arsala, a été condamné à 15 ans de réclusion criminelle pour le viol d'un garçon de 12 ans en 2018. Les faits se sont déroulés dans une maison abandonnée du centre-ville. L'accusé a également été interdit définitivement de séjour en France. Lors du procès, il a évoqué des facteurs culturels pour expliquer son comportement, notamment en faisant référence à des pratiques telles que le bacha bazi²⁹.

En décembre 2020

Un Afghan, présent en France depuis trois mois, a été condamné à douze mois de prison, dont six mois ferme, et à une interdiction de territoire pendant cinq ans par le tribunal correctionnel pour avoir agressé sexuellement deux adolescents, un garçon et une fille dans un bus faisant le trajet Angers-Segré³⁰.

²¹ <https://www.courrier-picard.fr/id632626/article/2025-05-22/exhibition-sexuelle-dans-le-paris-amiens-non-ma-fille-ne-ment-pas>

²² <https://www.leprogres.fr/faits-divers-justice/2025/04/11/12-ans-de-reclusion-criminelle-pour-le-viol-de-son-voisin-adolescent>

²³ <https://www.ouest-france.fr/societe/justice/agressions-sexuelles-a-la-fete-de-la-musique-du-mans-un-homme-condamne-un-an-de-prison-avec-sursis-706831c2-2a7b-11f0-91b6-c53abcaa71f4>

²⁴ <https://www.objectifgard.com/faits-divers/justice-un-homme-confondu-par-ses-selfies-sur-les-lieux-de-lagression-sexuelle-dune-femme-144490.php>

²⁵ <https://www.ouest-france.fr/societe/faits-divers/a-nantes-une-jeune-fille-de-12-ans-violee-sous-un-pont-un-homme-ecroue-74d7122e-1b13-11ee-8c1d-2fa30ad00bee>

²⁶ <https://x.com/AmauryBucco/status/1612479872307167232>

²⁷ <https://www.lefigaro.fr/faits-divers/vichy-un-afghan-juge-pour-l-agression-sexuelle-d-une-femme-dans-les-toilettes-de-la-gare-20221201>

²⁸ <https://www.lefigaro.fr/faits-divers/metz-un-refugie-politique-afghan-condamne-a-4-ans-de-prison-pour-avoir-prostitue-une-mineure-d-un-foyer-de-l-ase-20250325>

²⁹ <https://www.letelegramme.fr/bretagne/saint-brieuc-un-afghan-condamne-a-15-ans-de-reclusion-pour-viol-sur-mineur-3812648.php>

³⁰ <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/angers-49000/segre-le-jeune-afghan-avait-agresse-deux-ados-dans-le-car-angers-segre-38649018-7152-11eb-b656-5e2e7c0cc0a5>

En 2010

La « Jungle de Calais » a été le théâtre de plusieurs agressions sexuelles impliquant des migrants. Un Afghan a agressé sexuellement un garçon de 10 ans. D'autres incidents similaires ont été signalés dans la région, bien que les nationalités des auteurs ne soient pas toujours précisées.

	Allemagne	Danemark (condamnations)	Italie	Suède
Coups et blessures volontaires	x 7	x 5 à x 7	x 5	
Homicides ou tentatives d'homicide	x 15	x 15	x 9	
Pédocriminalité et pédopornographie	x 5		x 8	
Agressions sexuelles sur mineurs	x 6		x 8	
Viols	x 15	x 8 à x 9	x 15	x 7,2
Agressions sexuelles	x 15			x 9

A CROISILLES, DANS LE PAS DE CALAIS, UN MIGRANT AFGHAN DÉJÀ RECHERCHÉ POUR TENTATIVE DE MEURTRE SUR UN TOURISTE À PARIS, A VIOLÉ UN ADOLESCENT DE 14 ANS.

Lecture : *en Allemagne, les ressortissants afghans sont 7 fois plus susceptibles d'être miss en cause pour coups et blessures volontaires qu'un ressortissant allemand.*

Le bacha bazi : explication et composante centrale de la culture de violences sexuelles afghane

LE BACHA BAZI SIGNIFIE LITTÉRALEMENT « JEU AVEC LES GARÇONS » EN LANGUE DARI. C'EST UNE PRATIQUE « QUI CONSISTE À ENGAGER DES GARÇONS PUBÈRES POUR DANSER ET DIVERTIR DES HOMMES PLUS ÂGÉS. »

Relativement inconnue du grand public français, la problématique de la tradition pédophile, ou pédéraste, en Afghanistan a fait l'objet d'études et de polémiques dans le monde anglo-saxon. Ainsi, des scandales publics y ayant trait ont éclos aux Etats-Unis ces dernières années et la prestigieuse revue *Foreign Policy* avait qualifié cette « sous-culture de pédophilie en Afghanistan » de « l'une des violations les plus flagrantes des droits de l'homme dans le monde³¹ ».

Le bacha bazi occupe une place importante, prestigieuse mais également taboue — voire illégale sous le régime des talibans — dans la culture afghane. Cette ambiguïté sur sa légalité ne l'empêche pas de conserver une ampleur considérable.

Une étude très récente, publiée en mars 2025, sur les traumatismes psychologiques des soldats britanniques ayant servi en Afghanistan permet de comprendre le gouffre entre la culture du bacha bazi et la culture occidentale à travers la confrontation de militaires occidentaux avec cette composante de la culture afghane.

Il en ressort que les violences sexuelles sont très répandues et profondément ancrées dans la culture locale. Ainsi, les militaires occidentaux ayant servi en Afghanistan ces 2 dernières décennies, ont pu témoigner de crimes sexuels régulièrement commis, notamment par des policiers ou des officiels afghans. Pour beaucoup de militaires occidentaux, la rencontre avec cette culture et cette pratique a été véritablement traumatisante.

Qu'est-ce que le Bacha Bazi ?

Le bacha bazi signifie littéralement « jeu avec les garçons » en langue dari. C'est une pratique « qui consiste à engager des garçons pubères pour danser et divertir des hommes plus âgés³². Leurs maîtres habillent les garçons en femmes et, en plus de danser, les garçons se soumettent aux caprices sexuels de leurs maîtres. Une fois que les garçons se sont laissé pousser la barbe, ils sont indésirables et ne remplissent plus la fonction de sexe et de servitude. »

L'histoire récente et mouvementée du pays, ainsi que les difficultés économiques, pourraient avoir exacerbé le phénomène ces dernières années en poussant des familles pauvres à vendre leur enfant, ou à encourager ceux-ci à occuper tout type d'occupation, y compris les sévices sexuels...³³

« Les théories sociales peuvent expliquer ces relations masculines. Les chercheurs soulignent les conséquences d'une société dans laquelle les femmes sont exclues de la vie publique. Les démonstrations d'affection sont interdites entre hommes et femmes ; les femmes étant appréciées pour leur chasteté, les démonstrations ouvertes d'affection entre hommes étaient tolérées et considérées comme banales. En l'absence de femmes, les hommes puissants recherchent d'autres opportunités sexuelles. »

³¹ <https://foreignpolicy.com/2013/10/28/bacha-bazi-an-afghan-tragedy/>

³² Ghaith Abdul-Ahad, "The Dancing Boys of Afghanistan," *The Guardian*, September 12, 2009, <https://www.theguardian.com/world/2009/sep/12/dancing-boys-afghanistan>

³³ https://www.researchgate.net/publication/390069987_Soldiering_and_Silences_Witnessing_Child_Sexual_Abuse_in_Afghanistan

Malgré le flagrant manque de sources autochtones, il est admis que la pratique du bacha bazi est ancienne, historiquement attestée en Asie centrale depuis des siècles³⁴. Le diplomate américain Eugène Schuyller qui a voyagé dans la région en 1872-1873 est le premier occidental à avoir documenté la pratique³⁵.

L'acceptation du bacha bazi dans la société afghane est ambivalente. Opposée aux règles coraniques sur l'homosexualité, et entourée d'un certain tabou en public, elle est cependant suffisamment ancrée au sein de cercles suffisamment puissants pour avoir résisté aux règles des talibans dans les années 1990 :

Les Talibans ont publiquement condamné cette pratique. (...) Lorsque les talibans sont arrivés au pouvoir en 1996, ils ont rendu le bacha bazi illégal, le considérant comme une violation de la loi islamique. Après la prise de Kandahar par les talibans, le mollah Omar a émis une fatwa faisant de la sodomie (qui inclut les relations consensuelles et le viol d'enfants) un crime.

Après l'invasion américaine de 2001, (...) le bacha bazi est réapparu dans les coutumes pachtounes. Les garçons sont kidnappés et violés sans le semblant de divertissement qui caractérisait auparavant le bacha bazi. Les hommes puissants de l'Alliance du Nord, dont beaucoup sont devenus des personnages très influents (comme les gouverneurs ou les chefs de police), utilisaient un garçon bacha pour refléter leur statut et leur autorité. »

LE BACHA BAZI EST
RÉAPPARU DANS
LES COUTUMES
PACHTOUNES.
LES GARÇONS
SONT KIDNAPPÉS
ET VIOLÉS SANS
LE SEMBLANT DE
DIVERTISSEMENT
QUI CARACTÉRISAIT
AUPARAVANT LE
BACHA BAZI.

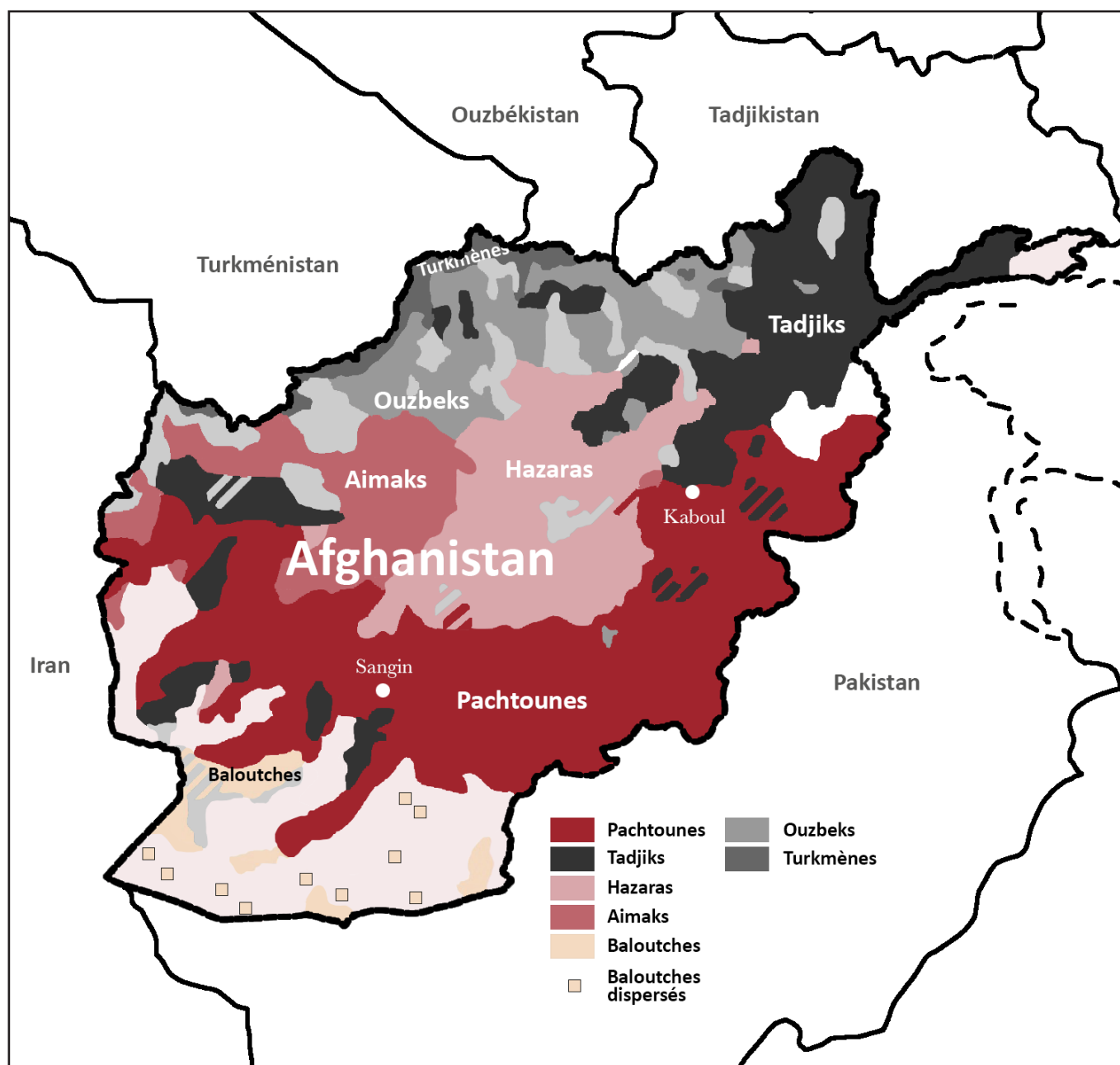
³⁴ Université de Hawaï, Honolulu. Dance, mysticism and sensuality perspectives from Tajikistan, Mai 2007

³⁵ <https://www.sem.admin.ch/dam/sem/fr/data/internationales/herkunftslander/asien-nahost/afg/AFG-bacha-bazi-f.pdf.download.pdf/AFG-bacha-bazi-f.pdf>

Le bacha bazi en Afghanistan : quelle ampleur ?

La culture pachtounne est indéniablement la culture afghane dans laquelle la pratique du bacha bazi est la plus présente. Ainsi, selon une étude de criminologie néerlandaise de 2014, c'est même la littérature pachtounne qui évoquerait positivement les relations entre hommes âgés et garçons³⁶.

Carte de la répartition ethnique de l'Afghanistan. Les pachtounes sont situés dans le sud et l'est du pays, le long de la frontière du Pakistan. Une importante communauté pachtounne habite également au Pakistan.



³⁶ Schut et Van Baarle, 2014.

L'étude précitée sur l'armée britannique fournit plusieurs exemples de ces crimes qui permet d'établir une localisation et les liens avec les tribus locales.

« Avant notre étude, il y avait eu quelques descriptions de la façon dont les troupes britanniques réagissaient lorsqu'elles étaient témoins d'abus sexuels sur des enfants en Afghanistan. Dans son livre Unwinnable, Theo Farrell³⁷ fait référence à cette question. Il raconte comment un groupement tactique britannique a été envoyé pour sécuriser le centre du district de Sangin en 2006. Une partie de cette mission consistait à protéger le chef de la police du district, que les habitants voulaient lyncher pour avoir enlevé et violé des enfants. Après avoir entendu les accusations, les soldats se sont demandé pourquoi ils avaient été envoyés pour protéger un violeur d'enfants. L'un des commandants de section s'est souvenu de l'émotion exprimée par les soldats : « Pourquoi diable allons-nous soutenir ce type ? Nous devrions aller le tuer, ce qui nous permettrait de rallier immédiatement la population locale à notre cause ». Il est intéressant de noter que les commandants de section ont montré une appréciation claire de la force des sentiments locaux sur le sujet et des préoccupations concernant la police locale, que les soldats ont décrite comme manquant de discipline et « devenant sauvage ».

Il a été rapporté que des « petits garçons de la rue » étaient victimes d'abus, un comportement que les soldats trouvaient à la fois odieux et pénible. Les travaux de Farrell ont fourni un contexte utile à notre étude. La plupart des anciens combattants interrogés dans le cadre de ce projet ont déclaré avoir eu connaissance des abus sexuels commis sur des enfants dans la province d'Helmand. Toutefois, des abus ont également été signalés dans la province de Faryab, où des membres

de l'ALP ont été accusés d'avoir violé des adolescents. »

Trois lieux sont ici indiqués : une ville, Sangin, et deux provinces : Helmand et Faryab.

Sangin est située au sud de l'Afghanistan, en zone pachtoune, dans la province d'Helmand. C'est l'une des villes centrales du trafic d'opium et un bastion taliban. Elle fut le théâtre de combats importants en 2006-2007. La zone de Sangin est considérée comme l'une des plus dangereuses d'Afghanistan. Du fait de ces combats, de nombreux habitants de la ville et de la région d'Helmand ont pu bénéficier du statut de réfugiés dans les pays européens.

Quant à Faryab, c'est une province située au nord de l'Afghanistan, près de la frontière avec le Turkménistan. Preuve que la pratique du bacha bazi a quitté les zones pachtounes pour se diffuser dans l'ensemble du pays. Un ex-analyste de l'armée américaine estime par exemple que la pratique est fréquente au sud et à l'est de l'Afghanistan, ainsi que dans le Nord du pays, en territoires tadjiks.

Mais, si le bacha bazi est principalement présent dans la culture et les régions pachtounes, un rapport du Secrétaire général des Nations Unies, publié en 2019, précise que ces violences sont répandues « dans toutes les régions de l'Afghanistan »³⁸.

Une enquête-documentaire menée en 2010, par un journaliste afghan dénonçant la pratique du bacha bazi, avait démontré qu'il était extrêmement facile de se procurer des DVD de bacha bazi dans les rues de Kaboul³⁹ témoignant d'une large diffusion de la pratique, même dans les cercles urbains et plus éduqués.

Par ailleurs, le bacha bazi est si profondément ancré qu'il maintiendrait une ampleur considérable. Ainsi, si

IL A ÉTÉ RAPPORTÉ
QUE DES « PETITS
GARÇONS DE LA
RUE » ÉTAIENT
VICTIMES D'ABUS,
UN COMPORTEMENT
QUE LES SOLDATS
TROUVAIENT À LA
FOIS ODEUX ET
PÉNIBLE.

³⁷ Theo Farrell, *Unwinnable. Britain war's in Afghanistan. 2001-2014*, 2017.

³⁸ <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n19/275/15/pdf/n1927515.pdf?OpenElement>

³⁹ The Dancing Boys of Afghanistan, 2010, Najibullah Quraishi, PBS.

LE BACHA BAZI
OCCUPE UNE PLACE
AMBIVALENTE
DANS LA SOCIÉTÉ
AFGHANE :
TABOU, REJETÉE
EN PUBLIC,
MAIS ENCORE
LARGEMENT
PRATiquÉE.

l'ampleur réelle du bacha bazi est très difficile à quantifier, certaines sources estiment très élevée la proportion d'hommes pratiquant le bacha bazi. Jusqu'à la moitié des hommes pach-tounes du Sud de l'Afghanistan pourraient être « bacha baz », c'est-à-dire auteurs de crimes pédérastes ou pédophiles selon les règles du bacha bazi⁴⁰ selon Joel Brinkley, journaliste récipiendaire du prestigieux prix Pulitzer.

Allant dans le même sens, le docteur Mohammed Nasem Zafar, professeur de médecine au Kandahar Medical college, et interrogé au *LA Times*, estimait en 2002, que 50 %⁴¹ des hommes de la ville de Kandahar, 2^e ville d'Afghanistan, ont des relations sexuelles avec d'autres hommes ou des garçons à un moment dans leur vie, ce qui entraîne souvent des problèmes médicaux qu'il détecte parmi ses plus jeunes patients.

Sans qu'il soit possible d'être certain des chiffres avancés, le bacha bazi est donc indéniablement une pratique encore largement pratiquée, malgré des stigmates sociaux et légaux. Le bacha bazi occupe une place ambivalente dans la société afghane : tabou, rejetée en public, mais encore largement pratiquée.

L'intervention en Afghanistan : confrontation entre Occident et Bacha Bazi

Des soldats britanniques traumatisés

Lors des interventions occidentales en Afghanistan, beaucoup de militaires occidentaux engagés en Afghanistan ont été confrontés à des viols et des crimes sexuels commis par des Afghans contre des enfants et des

adolescents. Beaucoup ont reçu l'interdiction de mentionner publiquement ces crimes et d'en faire état dans des rapports. Mais les informations ont néanmoins fuité grâce à une étude réalisée plusieurs années après, qui a mis à jour non seulement les nombreux crimes sexuels commis par des Afghans, mais aussi les traumatismes psychologiques que cela avait engendré chez les soldats.

Cette étude, parue le 20 mars 2025, intitulée *Soldiering and Silences*⁴², a recueilli les témoignages de vétérans britanniques ayant servi en Afghanistan. Ces soldats ont été témoins d'abus sexuels sur des garçons commis par des membres des forces de sécurité afghanes, souvent justifiés localement par la pratique du bacha bazi. Les soldats ont rapporté avoir été instruits de ne pas intervenir, ce qui a entraîné des répercussions psychologiques importantes sur eux :

« Fondé sur des entretiens avec des vétérans britanniques, ce commentaire spécial propose une nouvelle interprétation des traumatismes de guerre. Peu d'études portent sur les émotions ressenties par les soldats lorsqu'ils sont témoins d'agressions sexuelles sur des enfants. Au cours de la campagne afghane, le personnel a été témoin d'actes de viol commis par des alliés des services de sécurité afghans sur des garçons — généralement excusés par la pratique locale du bacha bazi — et a reçu l'ordre de ne pas intervenir. Ce commentaire spécial examine les effets de ces actions sur les soldats et la mission, en soulignant comment les soldats ont été affectés par ce dont ils ont été témoins mais qu'ils n'ont pas pu arrêter⁴³. »

Ces crimes sexuels sont les conséquences de la pratique sociale du bacha bazi, que les deux auteurs de

⁴⁰ <http://www.sfgate.com/opinion/brinkley/article/Afghanistan-s-dirty-little-secret-3176762.php>

⁴¹ <https://www.latimes.com/archives/la-xpm-2002-apr-03-mn-35991-story.html>

⁴² https://www.researchgate.net/publication/390069987_Soldiering_and_Silences_Witnessing_Child_Sexual_Abuse_in_Afghanistan

⁴³ Caroline Kennedy-Pipe et Martin Thorp, *Soldiering and Silences*, 2025. <https://publications.armywar-college.edu/News/Display/Article/4129311/soldiering-and-silences-witnessing-child-sexual-abuse-in-afghanistan/>

l'étude ont étudié. Il s'agit d'un fait social multiséculaire, ancré dans l'histoire et la tradition de l'Afghanistan, principalement dans les populations pachounes, qui vivent dans le sud du pays. Mais de telles pratiques peuvent aussi avoir lieu parmi les populations turkmènes du nord.

« Grâce à leurs interactions avec la police et l'armée, les forces internationales d'assistance à la sécurité (FIAS) se sont familiarisées avec le bacha bazi dans l'ensemble des services de sécurité afghans. Les troupes déployées pour encadrer et renforcer les forces afghanes ont appris l'existence de relations sexuelles entre hommes et garçons dans les bases militaires. Des incidents et des confrontations avec des alliés afghans ont eu lieu à cause de ces abus. »

La suite de l'étude rapporte des témoignages de soldats qui ont été confrontés aux crimes sexuels commis dans les camps militaires :

« Lors de leur déploiement, les soldats interrogés dans le cadre de ce projet ont eu connaissance des abus, d'abord par des rumeurs, comme dans le souvenir suivant : Au sein de la section afghane rattachée à notre compagnie, j'ai observé plusieurs très jeunes membres de leur section qui se maquillaient et avaient l'air très féminins. Bien que je n'aie pas été personnellement témoin d'agressions sexuelles, le bruit courait que ces jeunes soldats étaient utilisés pour le plaisir sexuel du reste de la section **le jeudi soir**.

Les vétérans se souviennent d'avoir été surpris de voir des hommes plus âgés constamment accompagnés d'hommes ou de garçons beaucoup plus jeunes. Le témoignage était donc une question de découverte, car avec le temps, les relations homme-garçon devenaient évidentes. Par exemple, un commandant de la neutralisation des explosifs et munitions (NEDEX) s'est souvenu qu'il avait trouvé inquiétant de voir un homme plus âgé accompagné d'un très jeune homme dans le cadre de ses fonctions de policier. (...) »

Un autre témoignage confirme ces activités du jeudi soir :

« Et, pour le dire autrement, l'histoire du jeudi soir est vraie ». (...) [Un autre] officier a déclaré qu'il pensait qu'en 2012, la politique de l'OTAN avait changé. Il a interprété la politique comme signifiant : « si vous voyez des jeunes garçons à un poste de contrôle un jeudi soir, ne faites rien. »

Le « jeudi soir » était une occasion importante ; c'était la veille de la fête religieuse et c'était considéré comme une excuse pour faire la fête. Il a été rapporté que des garçons étaient amenés au camp pour divertir les officiers et qu'ils étaient parfois ouvertement choisis dans une file d'attente à l'extérieur de la base. Si ce rituel du jeudi soir était un secret de polichinelle toléré par les alliés occidentaux, il était souvent source de tensions en raison des abus sexuels flagrants qui y étaient perpétrés. Un commandant de section travaillant aux côtés d'une unité de l'armée nationale afghane (ANA) en 2010 se souvient d'avoir dû « calmer » ses soldats, car ils étaient conscients de ces abus. Il estimait que ces abus étaient intrinsèquement répréhensibles, mais il ne pouvait pas intervenir. (...)

En 2013, un commandant a rencontré régulièrement le chef de la police locale. À de nombreuses reprises, il a observé un jeune garçon propre et bien habillé dans la pièce (un chi boy / bacha). Il se souvient que le garçon était là pendant qu'il buvait du thé. Il savait que le garçon avait été abusé sexuellement, mais il essayait de l'ignorer même s'il trouvait ce comportement dégoûtant. Il poursuit en expliquant que « le soldat moyen aura beaucoup de mal à se réconcilier avec cela. Leur dire qu'il n'y a rien à faire et qu'ils sont comme ça. C'est leur mode de vie, c'est comme si les garçons étaient là pour s'amuser et les femmes pour les bébés. C'est comme ça qu'ils voient le monde ».

Ces souvenirs camouflés ont créé de profonds traumatismes psychologiques chez les soldats :

« Un thérapeute a décrit le récit d'un ancien combattant qui a vu un policier

LES VÉTÉRANS
SE SOUVIENNENT
D'AVOIR ÉTÉ
SURPRIS DE VOIR
DES HOMMES
PLUS ÂGÉS
CONSTAMMENT
ACCOMPAGNÉS
D'HOMMES OU
DE GARÇONS
BEAUCOUP PLUS
JEUNES.

IL PENSAIT QUE LES
SOLDATS DE L'ANA
ARRÊTERAIENT LE
VIOL, MAIS ILS SE
SONT JOINTS À EUX.

afghan emmener un garçon (âgé d'environ 6 ou 7 ans) dans une grotte et le violer. L'ancien combattant a déclaré qu'il « n'arrivait pas à assimiler cela dans sa tête ».

Un autre témoignage troublant est celui d'un soldat de réserve qui a assisté au viol collectif d'un enfant local par un civil afghan et deux soldats de l'ANA. Il avait reconnu l'enfant lors d'une interaction innocente la veille, lorsqu'il avait gonflé un gant chirurgical pour en faire un ballon avec lequel l'enfant pouvait jouer, et lui avait donné des bonbons. Il a ensuite vu un fermier, qu'il croyait être le propriétaire de l'enceinte, traîner le même enfant hurlant dans l'enceinte, le jeter par-dessus la table et commencer à le violer. Il pensait que les soldats de l'ANA arrêteraient le viol, mais ils se sont joints à eux.

Un troisième soldat s'est approché et a tiré un rideau de fortune. Il a lui aussi violé l'enfant. Tout au long de l'épreuve, l'enfant a crié. Le soldat s'est souvenu que le commandant de la section était préoccupé par la menace interne et les représailles s'ils avaient essayé d'arrêter les attaques, et il a donc demandé à son équipe de ne pas intervenir. Le soldat a cependant eu l'impression de protéger les hommes alors qu'ils violaient un enfant. »

Tous ces faits rapportés par les soldats ne sont pas sans évoquer l'une des scènes du film *Les Cerfs-volants de Kaboul* (2007) issu d'un livre éponyme paru en 2003. Au début du film, le jeune Amir voit son ami Hassan se faire violer par des hommes plus âgés que lui. Sa non-intervention le fera culpabiliser et sera à l'origine de sa brouille avec Hassan.

Un débat national aux Etats-Unis

La problématique du bacha bazi, peu connue dans le monde francophone, est cependant bien documentée dans le monde anglo-saxon. Ainsi, si

l'étude précitée se concentre sur les forces britanniques, elle aborde également les expériences d'autres forces militaires occidentales présentes en Afghanistan :

*« Travis Schouten, caporal dans les forces armées canadiennes, a signalé le viol d'un garçon en 2006 par des membres des forces de sécurité nationales afghanes (ANSF) sur la base d'opérations avancée Wilson du Canada, juste à l'extérieur de Kandahar. L'Ottawa Citizen et d'autres organes de presse ont rapporté l'incident, et M. Schouten a exigé des directives claires sur la manière dont les troupes occidentales devaient et pouvaient protéger ces enfants. Schouten a également révélé qu'il avait été poussé au bord de l'effondrement mental après avoir été témoin de ces agressions sexuelles brutales. Tout comme Schouten, d'autres militaires et automôniers se sont opposés aux abus sexuels, mais **on leur a régulièrement répondu que ces relations sexuelles relevaient des normes culturelles locales et de la législation afghane***⁴⁴.

En 2010, dans la province de Helmand, le major Jason Brezler, un marine américain, a identifié un chef de la police locale, Sarwar Jan, comme une menace pour les enfants et son contingent. Jan était arrivé à la base opérationnelle avancée de Delhi avec un groupe de garçons et s'était installé dans les baraquements situés un étage en dessous des Marines. Conscient des abus évidents, Brezler a expulsé Jan de la base et est retourné aux États-Unis. Deux ans plus tard, lorsqu'un collègue l'a informé que Jan était réapparu sur la même base dans le district de Garmsir, Brezler a envoyé un courriel à un autre marine stationné sur la base, détaillant les abus sexuels antérieurs commis par Jan.

En août 2012, quatre marines ont été abattus dans le gymnase de la base par un garçon qui avait été un « bacha » pour le commandant de la police natio-

⁴⁴ Peter McKnight, "How Abuse of Boys Played a Role in the Taliban's Eventual Triumph," *Vancouver Sun*, October 6, 2022, <https://vancouversun.com/opinion/peter-mcknight-how-abuse-of-boys-played-a-role-in-the-talibans-eventual-triumph>

nale afghane (ANP). Lors du procès de l'auteur des faits, il n'a guère été question de bacha bazi, et le garçon a été qualifié d'individu radicalisé.

L'inquiétude suscitée par cette pratique a incité le ministère américain de la défense à enquêter sur le bacha bazi. L'une des mesures prises par le département a été de charger la sociologue Anna Maria Cardinalli de rédiger un rapport sur la sexualité des Pachtounes. Mme Cardinalli a fait partie d'une équipe d'intervention sur le terrain et a identifié les abus sexuels généralisés et les risques de radicalisation parmi les victimes d'abus sexuels commis par des garçons. Des membres du gouvernement américain ont critiqué le travail de Mme Cardinalli, affirmant qu'elle manquait d'expertise sur les coutumes pachtounes.

Les abus sur les garçons ont été rendus publics en 2015 lorsque le New York Times a publié « US Soldiers Told to Ignore Sexual Abuse of Boys by Afghan Allies » (Les soldats américains ont été invités à ignorer les abus sexuels commis sur des garçons par des alliés afghans). Cette publication a choqué le public américain et a attiré l'attention sur l'autorisation accordée par le Congrès en 2014 d'une dérogation spéciale à la loi Leahy. La loi Leahy interdit explicitement l'assistance des États-Unis aux unités des forces de sécurité étrangères lorsqu'il existe des preuves crédibles que des violations flagrantes des droits de l'homme ont été commises. (...) »

Par ailleurs, le grand public et la presse américaine étaient déjà sensibilisés au sujet des crimes sexuels commis par l'allié afghan. Notamment à travers l'affaire du Sergent Charles Martland, qui a fait grand bruit aux États-Unis. Ce sergent de l'armée américaine, membre des forces spéciales, avait été expulsé de l'armée américaine pour avoir passé à tabac un policier afghan accusé de viols sauvages sur un jeune garçon en 2011⁴⁵. À la suite du scandale public repris par tous les grands médias américains, le sergent Charles Martland

avait finalement été réintégré dans l'armée américaine en 2016. À la suite de ce scandale, un rapport interne a été lancé. Il a cependant été gardé secret, dans un souci de ne pas abîmer les relations avec le pouvoir afghan :

« En janvier 2018, l'inspecteur général spécial pour la reconstruction de l'Afghanistan (SIGAR) a publié un rapport initié par l'administration Obama. Il s'intitulait « Enquête sur les abus sexuels commis sur des enfants par les forces de sécurité afghanes et l'inaction de l'armée américaine ». Le rapport a été lourdement expurgé et a fait l'objet d'un embargo jusqu'en 2024, mettant en évidence la façon dont les institutions peuvent imposer le silence. Le rapport a révélé que les forces de sécurité afghanes avaient participé à au moins 75 violations flagrantes des droits de l'homme entre 2010 et 2016, y compris des meurtres et des agressions sexuelles sur des enfants. (...) Le Canada, le Royaume-Uni et d'autres partenaires européens, tels que la Norvège et les Pays-Bas, étaient conscients du problème, la question des bacha bazi ayant été soulevée lors d'un débat au Parlement britannique. Néanmoins, les alliés occidentaux n'ont pas souhaité condamner un partenaire essentiel en matière de sécurité et ouvrir des enquêtes, ce qui aurait pu renforcer la méfiance, saper la cohésion et potentiellement faire dérailler le fragile processus de mise en place des structures de sécurité afghanes ».(...)

À l'occasion de la longue mission occidentale en Afghanistan (2001-2021), le gouffre béant entre les cultures afghanes et occidentales a pu être éprouvé. Ce que l'Occident considère comme des crimes sexuels est une pratique historique relativement acceptée et profondément ancrée de la culture afghane, et notamment des populations pachtounes. Dans ces conditions, il était évident que l'arrivée massive de centaines de milliers d'Afghans en Europe en un temps réduit allait entraîner des violences sexuelles. ■

LE RAPPORT
A RÉVÉLÉ QUE
LES FORCES
DE SÉCURITÉ
AFGHANES
AVAIENT PARTICIPÉ
À AU MOINS
75 VIOLATIONS
FLAGRANTES
DES DROITS DE
L'HOMME ENTRE
2010 ET 2016,
Y COMPRIS DES
MEURTRES ET
DES AGRESSIONS
SEXUELLES SUR
DES ENFANTS.

⁴⁵ <https://www.nytimes.com/2016/04/30/us/green-beret-who-beat-up-afghan-officer-for-raping-boy-can-stay-in-army.html>

Conclusion

Au moment de conclure l'écriture de cette étude, le journal Bild évoquait, photos à l'appui, le jugement de deux demandeurs d'asile afghans pour le viol de deux adolescentes de 13 et 15 ans, en Allemagne¹. Les deux suspects, déjà connus de la justice, auraient obligé les victimes à ingérer tant de drogues que l'adolescente de 13 ans aurait passé 24 heures dans le coma en captivité. La charge de tentative de meurtre a donc été retenue.

Quatre jours plus tard, un tribunal écossais condamnait un autre demandeur d'asile afghan pour le viol d'une jeune fille de 15 ans, à 9 ans de prison ferme. Il avait suivi sa victime dans le centre-ville de Falkirk avant de la harceler, puis de la pousser dans une cour et de la violer².

La crise des réfugiés en 2015 et la reprise du pouvoir par les Talibans en 2021 ont envoyé vers l'Europe des centaines de milliers de réfugiés afghans. 280 000 en Allemagne, plus de 100 000 en France et plusieurs dizaines de milliers en Autriche. Une arrivée aussi massive que rapide.

Or, l'Afghanistan reste encore aujourd'hui un des pays les plus enclavés du monde. Une large majorité de la population est rurale, vivant un mode de vie particulièrement éloigné du mode de vie occidental.

La rencontre de deux mondes aussi éloignés culturellement, et dans des conditions humanitaires difficiles a inévitablement abouti à un « clash des cultures » qui se retrouve particulièrement illustré par la surreprésentation des Afghans dans les taux de criminalité. Partout où des statistiques sont disponibles (Allemagne, Danemark, Italie, etc.), les ressortissants afghans sont impliqués dans des crimes violents à des taux 7 à 15 fois supérieurs à ceux des nationaux.

Par ailleurs, cette sur criminalité est encore plus importante dans les crimes sexuels et pédophiles. Si diverses explications sont envisageables (facteurs socio-économiques, démographiques et culturels, tels que la précarité ou l'isolement), l'ancrage particulièrement important du bacha bazi dans la culture afghane est indéniablement le moteur principal de cette surreprésentation.

¹ <https://www.bild.de/regional/baden-wuerttemberg/staatsanwaeltin-sicher-afghanen-betaeubten-und-vergewaltigten-zwei-maedchen-684bf253c500125714a3ae7e>

² <https://news.sky.com/story/sadeq-nikzad-man-jailed-for-raping-15-year-old-after-following-her-in-falkirk-town-centre-13385464>

Le bacha bazi est une pratique controversée en Afghanistan, rejetée par l'Islam et par une partie importante de la population (à commencer par les victimes et leurs proches), mais elle reste très ancrée, socialement acceptée, notamment dans des cercles puissants, et a même connu un regain de popularité pendant l'intervention occidentale de 2001 à 2021.

Dix ans après les premières arrivées massives d'Afghans en Europe, le recul statistique permet objectivement d'estimer qu'en moyenne, un ressortissant afghan supplémentaire en Europe fait augmenter la criminalité moyenne en Europe et met particulièrement en danger les femmes et enfants, cibles plus vulnérables.

Au vu de cet état de fait alarmant, il apparaît raisonnable de limiter toute immigration depuis l'Afghanistan et de reconsidérer les droits d'asile déjà accordés dès que des faits délictueux ou criminels sont commis. La prise de mesures drastiques est d'autant plus nécessaire, notamment concernant le droit d'asile, qu'il faut tarir les flux quittant le pays.

Une inspiration issue de l'actualité pourrait être le décret présidentiel américain, entré en vigueur le 9 juin 2025, interdisant l'entrée sur le territoire américain aux ressortissants de 12 pays³ dont l'Afghanistan, pour « protéger les Etats-Unis face aux terroristes étrangers et aux autres menaces pour la sécurité nationale ». A noter toutefois que celui-ci ne s'applique pas aux migrants illégaux demandant subséquemment l'asile, et serait donc largement insuffisant pour l'Europe.

Il est nécessaire d'assumer que certains pays et certaines cultures sont trop profondément éloignées de la culture européenne et qu'ils posent des problèmes de sécurité trop importants pour la vie et l'intégrité des citoyens européens. La sécurité, la tranquillité, et la sauvegarde de l'intégrité physique et morale des citoyens européens doit passer avant toute considération humanitaire. ■

³ <https://www.whitehouse.gov/presidential-actions/2025/06/restricting-the-entry-of-foreign-nationals-to-protect-the-united-states-from-foreign-terrorists-and-other-national-security-and-public-safety-threats/>

NOTES & SYNTHÈSES

N° 65 - SEPTEMBRE 2025



Institut pour la Justice